Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1104

Artikel: Comptes économiques de l'environnement. Partie 1, Ressources

naturelles : un capital à amortir

Autor: Imhof, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022144

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ressources naturelles: un capital à amortir

«Toute activité de production, de consommation et de service exerce un impact sur l'environnement, soit dans les limites de charge de ce dernier, soit hors de ces limites. Certes, l'économie n'a pas en elle-même l'intention de nuire à l'environnement; cependant, si elle n'a pas non plus celle de le protéger, elle ne reçoit pas d'information au sujet de ces capacités de charge. Ses seules informations concernent l'effort à entreprendre pour extraire les ressources ou le «prix négatif» des rejets liés à l'activité économique (leur coût direct en jargon économique).

D'un côté, en effet, les activités économiques (...) prélèvent des ressources sous la forme de matière et d'énergie, et les transforment en biens et services en fonction des besoins que les hommes expriment sur le marché (offre et demande).

De l'autre, ces mêmes activités rejettent dans l'environnement, sous des formes et des compositions diverses, les matières et l'énergie qui sont perdues lors des transformations auxquelles donne lieu chaque étape de la production et de la consommation de biens et de services économiques (avec ou sans atteintes directes à l'environnement).

Avec les comptes économiques de l'environnement, nous ouvrons, du point de vue de l'économie, le registre

de ces prélèvements et de ces rejets ou, plus précisément, des fonctions environnementales dont l'économie bénéficie et des impacts (rejets, émissions, pollutions) que l'économie entraîne sur l'environnement.»

Cette citation extraite des «Comptes économiques de l'environnement», publiés conjointement par la Société pour la protection de l'environnement et l'Office fédéral de la statistique, donne une idée du cahier des charges fixé à Gonzague Pillet, auteur de ce document.

Il y a longtemps que nous réclamons une meilleure prise en considération de l'environnement par les acteurs économiques et ce travail est une contribution importante dans ce sens. C'est pourquoi nous avons décidé d'en rendre compte longuement.

Dans un premier temps, nous allons décrire les limites de la comptabilité nationale pour l'intégration des problèmes environnementaux.

N.B. Bien que cet article et ceux qui vont suivre sur ce même sujet soient largement — mais pas uniquement — inspirés des «Comptes économiques de l'environnement», leur contenu ne reflète pas toujours fidèlement cet ouvrage; on s'y référera donc pour plus de détails. Il peut être commandé à l'Office fédéral de la statistique, 3003 Berne (189 pages, 46 francs).

(pi) Les comptes nationaux sont le reflet de l'activité économique des entreprises, de l'Etat, des ménages, etc. Il s'en dégage notamment le Produit intérieur brut (PIB), qui représente la valeur de tous les biens finals produits ou demandés à l'intérieur d'un territoire, en l'occurrence la Suisse, et le Produit national brut (PNB), qui est le PIB auquel on ajoute le solde des échanges monétaires avec l'étranger.

Ces chiffres, bien que calculés avec soin, sont approximatifs parce qu'ils ne peuvent prendre en compte que ce qui est monétarisé: production de biens et de services, paiements de salaires, de taxes, d'impôts, transferts monétaires, etc. Mais toutes les activités ne transitent pas forcément par le marché et ne sont donc pas comptabilisées: citons l'autoconsommation paysanne, le travail ménager, celui des enfants, le troc, les activités marginales (économie grise), le bénévolat et certaines formes de capitalisation.

Les comptes nationaux n'intègrent pas non plus une grande partie de l'effort économique consenti en faveur de l'environnement, parce qu'aucune de leurs rubriques n'y est consacrée. D'autre part, le PNB est considéré comme un indicateur du niveau de vie des pays, alors que de nombreux efforts en faveur de l'environnement ont pour effet de diminuer le PNB. Ainsi, un pays qui développerait une politique d'économie de l'eau pour diminuer la quantité de liquide à capter et à épurer n'aura pas forcément un niveau de vie inférieur à son voisin qui gaspillerait cette ressource. Cette politique se traduirait pourtant par une diminution du PNB, en ce sens que la somme d'argent dépensée pour le captage et l'épuration, pour une quantité égale de biens produits, serait inférieure. Cette situation est illustrée par le tableau ci-dessous, qui montre que les Etats-Unis arrivent en tête du classement de cinq grands pays industrialisés selon le PNB par habitant, mais qu'ils sont en queue si l'on tient compte de l'énergie utilisée.

Enfin, de nombreuses activités économiques ne sauraient être représentati-

ves ni de l'effort consenti en faveur de l'environnement, ni du niveau de vie d'un pays. Font par exemple partie de cette catégorie les frais causés par les

Classement des pays selon le PNB par habitant (US\$ 1985)

1 USA 2 Suède 3 Japon 4 Royaume-Uni 5 Italie	14 300 10 300 9 700 8 200 6 200
5 Italie	6 200

Classement des pays selon les tonnes équivalent-pétrole (TEP) par 1000 US\$ de valeur ajoutée (1980)

1 Japon 2 Italie	0,21 0,23
3 Royaume-Uni	0,24
4 Suède	0,29
5 USA	0,43

PÉRÉQUATION COMMUNALE

L'exemple zurichois

(ag) Le canton de Zurich impose aux communes une péréquation directe. Le but est d'empêcher que le coefficient d'impôt communal connaisse un écart trop fort entre les communes résidentielles riches, et celles de l'arrière-pays. La mesure est efficace puisque le coefficient le plus bas est de 80% et le plus haut de 119%. La ville de Zurich ne participe pas au fonds de péréquation; son coefficient est de 123%. Mais le fonds de compensation alloue 10% de ses recettes aux grandes institutions culturelles.

Un député radical, bien sûr, de Küsnacht, côte d'or, — qui s'en étonnera? — a interpellé le Conseil d'Etat, sous prétexte que ces prélèvements étaient confiscatoires et, considérés comme un impôt cantonal, contraires à l'égalité de traitement.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat apporte des renseignements qui complètent utilement le dossier.

Ce qui frappe quand on examine la participation des communes zurichoises riches, c'est l'importance des montants comparés aux recettes globales (l'impôt ecclésiastique et l'impôt foncier ne sont pas pris en compte). Pour les douze communes dont la participation est la plus élevée, on obtient le tableau ci-dessous (source NZZ, 7 novembre 92). Quant aux questions juridiques de fond, le Conseil d'Etat n'a pas de peine à faire remarquer que les

communes qui participent le plus lourdement demeurent fiscalement avantageuses pour le contribuable, qui ne subit en conséquence aucune confiscation. D'autre part, le système est tel que si la situation de la commune en était ébranlée, sa contribution serait automatiquement réduite. Ainsi avait jugé le Tribunal fédéral lors de l'introduction de la péréquation.

Vaud qui connaît des écarts de coefficients qui dépassent 200% saura-t-il s'inspirer de cette leçon? ■

Péréquation 1990

Commune	Participation en mio	Part des recettes fiscales en %
Küsnacht	29,8	40,2
Zumikon	9,2	37,4
Rüschlikon	6,9	35,7
Uitikon	4,6	34,0
Kilchberg	9,1	31,2
Zollikon	18,2	30,3
Wallisellen	7,6	22,6
Herrliberg	4,1	22,3
Erlenbach	3,2	19,8
Meilen	3,8	13,9
Opfikon	2,6	9,5
Kloten	2,3	6,3

accidents de toutes sortes (travail, trafic, catastrophes naturelles) qui gonflent pourtant le PNB.

D'une manière générale donc, les comptes nationaux n'additionnent, pour l'environnement, que les frais d'extraction de la matière première ou de l'énergie, ainsi que les frais d'assainissement imposés ou volontaires. Ces ressources (eau, air, pétrole, gisements, etc) n'ont par contre aucune valeur en tant que capital; elles sont économiquement considérées comme inépuisables. Ainsi l'économie capitalise les ressources qu'elle tire de l'environnement sans les amortir. Dit autrement par René Passet: «A tout n'exprimer qu'en termes de valeur marchande, on en oublie qu'un système économique est porté par un milieu naturel et qu'il se trouve parcouru par une double série de flux, les uns monétaires, les autres réels»

Une autre manière d'exprimer la «valeur» des produits consiste à les représenter sous forme d'«énergie solaire incorporée». Citons à ce propos Gonzague Pillet, l'auteur des Comptes économiques de l'environnement: «En bref, la valeur énergétique effective des biens d'environnement et des biens économiques est convertie en joules solaires — joules qui sont par conséquent "contenus" dans les biens en question et qui en constituent le numéraire. Cette manière de procéder permet ainsi de conférer un dénominateur commun aux produits de l'environnement et aux produits économiques et, par conséquent, de les comparer entre eux. Il ressort de cette comparaison que si, au regard de sa balance des opérations courantes avec l'étranger, la Suisse est exportatrice nette de biens et de services, elle est au contraire, en termes éco-énergétiques, importatrice nette d'environnement. Elle importe globalement 3,5 fois plus de joules solaires qu'elle n'en exporte». A titre de comparaison, l'Equateur exporte quatre fois plus qu'il n'importe. On peut ainsi chiffrer ce que l'on pressentait: le fait que la Suisse est «consommatrice» nette d'environnement alors que l'Equateur est «producteur» net. ■

EN BREF

James Schwarzenbach réapparaît dans la ZüriWoche pour une interview sur la Suisse et ses rapports avec les étrangers et la Communauté européenne. Il est contre l'adhésion et regrette que la Suisse n'ait pas pris l'initiative d'une Europe fédéraliste au lendemain du discours zurichois de Churchill en 1946.

La journée d'Uster de 1830 a encore une signification politique à Zurich puisqu'elle est fêtée, en novembre, par un peuple de notables. Depuis la catastrophe de Tchernobyl, un deuxième groupe, vert et de gauche, organise aussi une manifestation commémorative de l'assemblée populaire qui, au siècle passé, a demandé la parité des droits des campagnards face aux droits des Zurichois de la ville.